

**ROCHE CHODESH ADAR II**

**JEUDI 10 ET VENDREDI 11 MARS 2016**  
LE MOLAD SERA LE **MARDI 8 MARS**  
9:31 + 15 PART DE L'HEURE

**KIDDOUCH CHABBAT**

Est offerte par: La Communauté Hékhhal Shalom

**KOLLEL HEKHAL SHALOM**

Venez vous chauffez avec une bonne étude de Torah on vous attend chaque Jours de 20h00- 21h15 avec Rabbim A. Ronen Abitbol

**ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM**

1- HAFRACHAT 'HALLA pour les dames,  
Conférencier Rabbim Ronen Abitbol  
La Hafrachat 'Halla de Roche Chodesh Adar 2  
(Mercredi 9 Mars 2016 à 19h30) est  
commanditée par Mme Joelle Soussana

2- GALA DE POURIM

Jeudi le 24 mars à 16:00

Souper - Musique - Tombola

**CONCOURS DU MEILLEUR DÉGUISEMENT  
PRIX DE PRÉSENCES**

métal pour le rougir. Toutes les sortes de cuisson sont interdites la cuisson à l'eau, frire, griller, faire fumé.

### Accélérer la Cuisson

Pendant Chabbat il est interdit d'accélérer la cuisson, une casserole qui contient des aliments non suffisamment cuit. Par exemple une Casserole non cuite avant Chabbat et qu'on voulut vérifier que ce soit cuit, il sera interdit de remettre le couvercle, car ceci accéléra la cuisson. Par contre si c'est entièrement cuit, on pourra le remettre. Aussi dans le cas d'une marmite chaude supérieure à 40°C, et un aliment non cuit, il sera interdit de la couvrir ou en mettre un de plus.

**INFORMATION:** [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)  
**COMMUNAUTÉ SÉPHARADE HÉKHAL SHALOM,**  
**SYNAGOGUE - KOLLEL - MIKVE - SALLE DES FÊTES**  
**825 GRATTON, VILLE SAINT- LAURENT, H4M 2G4,**  
**TÉL: 514 747-4530 - FAX: 514 747-5283 - MIKVE: 514 747-7707**

## Les Treize Principes de Foi

Les fondements du Judaïsme

Maimonide (fr.chabad.org)

Le grand codificateur de la loi de la Torah et de la philosophie juive, Rabbi Moché ben Maïmone (« Maïmonide », appelé également selon l'acrostiche de son nom, « Rambam »), compila ce qu'il a dénommé les Chlochah Assar Ikarim, les « Treize Principes Fondamentaux » de la foi juive, tel qu'ils découlent de la Torah. Maïmonide décrit ces principes de foi comme étant « les vérités fondamentales de notre religion et ses fondements même ». Les Treize Principes de la foi juive s'énoncent comme suit :

1. La croyance en l'existence du Créateur, qui est parfait dans toutes les modes d'existence et est la Cause Première à tout ce qui existe.
  2. La croyance en l'unité absolue et sans égale de D.ieu.
  3. La croyance en la non-corporalité de D.ieu, ni qu'il peut être affecté par tout événement matériel, tel que le mouvement, le repos ou la résidence.
  4. La croyance en l'éternité de D.ieu.
  5. La croyance en l'impératif d'adorer D.ieu exclusivement et de n'adresser de prière à aucune fausse divinité.
  6. La croyance que D.ieu communique avec l'homme à travers la prophétie.
  7. La croyance en la primauté de la prophétie de notre maître Moïse.
  8. La croyance en l'origine divine de la Torah.
  9. La croyance en l'immutabilité de la Torah.
  10. La croyance en l'omniscience et la providence de D.ieu.
  11. La croyance en la récompense et le châtement divins en fonction des actes de l'homme.
  12. La croyance en l'avènement du Machia'h, le Messie, et de l'ère messianique.
  13. La croyance en la résurrection des morts.
- Il est de coutume dans de nombreuses communautés de réciter les Treize Principes, dans une forme légèrement plus poétique, commençant par les mots Ani Maamine – « Je crois » - chaque jour après les prières du matin à la synagogue.  
Le vendredi soir, après l'office de l'entrée du Chabbat, le poème Yigdal qui retrace les Treize Principes de Foi est chanté dans de nombreuses communautés.

## CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE  
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL.2 No.46  
SAMEDI 5 MARS 2016  
25 ADAR I 5776

### Paracha

### VAYAKHEL-CHEKALIM

Allumage des bougies  
du Chabbat: 17:29  
Sortie du Chabbat: 18:32

### Horaire des Offices 2016 - 5776

#### Chabbat Samedi 5 Mars

Chahrit: 8:15  
Minha suivie d'Arvit: 16:45

#### Dimanche 6 Mars

Chahrit: 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 17:15

#### Lundi 7 au 9 Mars

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 17:15

#### Jeudi 10 Mars

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 17:15  
**ROCHE CHODESH ADAR II / Jour 1**

#### Vendredi 11 Mars

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 17:15  
**ROCHE CHODESH ADAR II / Jour 2**

## PARACHAT - VAYAKHEL-CHEKALIM

### Le Chabbat - Réalisation du Tabernacle



Après avoir résidé une troisième fois 40 jours sur le mont Sinaï (en total 120 jours), Moché Rabbénou redescend vers le peuple avec les deuxièmes Tables de la loi et l'ordre divin de construire le Michkane, le Sanctuaire du désert. Moché rassembla les Enfants d'Israël le lendemain de Yom Kippour, cette réunion des enfants d'Israël avait pour but de les informer que Hachem voulait que soit édifié un Sanctuaire. Et effectivement le peuple tout entier, hommes et femmes, commença à apporter toutes sortes de dons.

«Moïse fit assembler toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit: 'Voici les choses que l'Eternel a ordonné d'accomplir. Pendant six jours, on se livrera au travail, mais au septième jour, vous aurez une solennité sainte, repos complet en l'honneur de l'Eternel; etc.» (Exode 35 ; 1-2)

Le commandement d'observer le Chabbat apparaît deux semaines de suite. La semaine dernier dans Parachat Ki Tissa, le texte sur le Chabbath suit celui de la construction du Tabernacle alors que dans notre Paracha de Vayaqhel, l'observance du Chabbat précède la description du Tabernacle et de tout son mobilier. Cette différence est-elle significative ?

Dans Ki Tissa, le texte sur le Chabbath est introduit par le mot Akh (אך), marquant une restriction, ce qui fait dire au Baâl Hatourim: le lien existant entre le Sanctuaire et le Chabbath se situe au niveau des travaux. De ce lien, nos sages déduisent les travaux interdits pendant le saint jour. La Loi orale en dénombre trente-neuf. Rachi, citant la mékhilta, explique: «On a mis l'interdiction (du travail) le Chabbat avant le commandement concernant le travail du Tabernacle, pour dire que ce dernier ne repousse pas le Chabbat.»

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au  
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhhalshalom.com

## Rabbin Ronen A. Abitbol



Ce qui signifie que même la construction du sanctuaire est interdite le Chabbat, malgré son caractère purement spirituel.

Autre analogie entre le Chabbath et la construction du Tabernacle : de même que le Sanctuaire est capable d'expié la faute du Veau d'Or, le Chabbath peut procurer le pardon de tout péché, fut-il celui de l'idolâtrie.

### Quand tu élèveras, tu rassembleras

La place des versets l'un par rapport à l'autre n'est pas fortuit. Si deux versets se trouvent l'un à la suite de l'autre, on ne peut mettre cette proximité sur le compte du hasard. Il en est de même avec le noms de deux parachiot quand elles se suivent.

Ainsi, si notre paracha est placée juste après celle de Ki Tissa, c'est l'indice pour nous que l'on peut en tirer un enseignement. Ki Tissa signifie «Quand tu élèveras» et Vayakhel signifie «Il rassembla». L'enseignement est fondamental. En effet, lorsque nous nous efforçons de gravir les échelons qui nous mènent vers le Bien et la spiritualité «Quand tu élèveras», nous nous éloignons parallèlement de toutes sortes de futilités et c'est pourquoi nous devenons alors être pleinement conscients des besoins des autres.

Cet altruisme nous permet d'œuvrer pour le bien de la société et de ne pas nous isoler. S'élever véritablement (Ki tissa) implique un profond souci pour les autres: «il rassembla» (Vayakel). (Rabbi Yaakov Spitezki)

### Le Feu de la discorde

«Vous n'allumerez pas le feu dans vos demeures le Chabbat» (Chemot 35, 3)

Le Maguid de Doubna remarque que la Torah parle de «demeures» au pluriel, «Vous n'allumerez pas de feu dans vos demeures», il explique que ceci fait allusion, à la demeure en Israël et celle de l'exil, insistant ainsi sur l'observance du Chabbath obligatoire partout dans le

monde, quelle que soit la situation du peuple d'Israël.

Les `Hassidim explique le sens de ce verset, à «l'interdiction de faire du feu», ne mettez pas le feu de la discorde dans vos demeures, en abordant des sujets pouvant susciter la colère, la mauvaise humeur, la dispute.

### Enseignement: Vendre sa ceinture pour du Vin

Rav Houna, était un des plus grands disciples de «Rav» Roch Yechiva de la ville de Soura en Bavel. Il travaillait comme agriculteur pour gagner sa vie lorsqu'il était jeune. Malgré le travail épuisant dans les champs, il avait étudié avec une grande assiduité à chaque instant du jour ou de la nuit à ses moments de liberté. Il était devenu un grand érudit et un Sage éminent. Mais il était pauvre. Le Chabbat, Rav Houna n'avait pas toujours du vin pour le kiddouch car c'était un produit assez coûteux à l'époque?

Un jour, il se rendit chez son maître le Roch Yechiva de Soura, plus connu sous le nom de «Rav». Quand, Rav le vit entrer, il lui sembla qu'il était vêtu de façon bizarre: à la place de sa ceinture habituelle, il avait attaché une corde faite de plantes solides. Rav l'observa avec étonnement.

«Que vous arrive-t-il? Comment donc vous êtes-vous habillé aujourd'hui? Où donc est votre ceinture habituelle?

«Je n'avais pas d'argent pour acheter du vin pour kiddouch, expliqua Rav Houna. Or, nous avons appris qu'il est permis de réciter le kiddouch sur le pain mais qu'il est préférable de la faire sur du vin. J'ai donc emprunté de l'argent pour acheter du vin et j'ai laissé ma ceinture en gage jusqu'à ce que je puisse rembourser cet argent par mon travail».

Rav admira la piété de son disciple, un grand érudit, qui ne se plaignait pas de sa pauvreté et ne demandait rien aux autres. Le meilleur de ses disciples était là devant

lui avec une ceinture faite de plantes comme s'il était le plus pauvre des mendiants ! juste pour faire la mitsva de réciter le quiddouch sur du vin ! Il lui dit «Plaise à Hachem que tu sois bientôt vêtu d'habits de soie, tant tu seras riche!» le bénit Rav.

La bénédiction ne tarda pas à se réaliser. Rav Houna s'enrichit et ne manqua plus de rien. Le jour du mariage de son fils qu'il célébra d'une manière somptueuse, il voulut se reposer un peu de la fatigue d'une si belle journée. Il se retira dans une des nombreuses pièces de sa maison et s'étendit sur un lit. Les membres de sa famille ne le remarquèrent pas dans la pénombre du crépuscule et ses filles et ses brus ôtèrent leurs manteaux faits de soie fine et les déposèrent sur le lit. Rav Houna se retrouva bientôt entièrement recouvert de soie! La bénédiction de Rav se réalisa pleinement! (Méguila 27b, yérouchalmi sanhédrin 1-5)

### Le Vraie Goût du Chabbat

Le créateur a offert au peuple juif un goût du monde futur, pour l'élever à un degré de sainteté inaccessible pendant la semaine.

Le Yalkouth Chimoni dit: «Si vous agissez selon ce programme (observation du Chabbat), D-ieu considérera que vous l'avez déclaré Roi sur tout l'univers.»

On doit prendre conscience de l'importance de se préparer au Chabbat, et d'insuffler l'élévation morale dans chacun de ses détails, sinon, on risque, comme le disait Rabbi Israël Salanter, de consommer tout le Chabbat en savourant les mets traditionnels, ce qui est certainement du but véritable de ce cadeau divin.

C'est en intériorisant les enseignements de nos maîtres, en étudiant le Lois de Chabbat, que l'on pourra aspirer de toute son âme à goûter ces moments extraordinaires où le matériel devient sainteté.

### Parachat Chékhalim

Le Chabbat qui précède ou qui tombe Roch 'Hodech Adar, nous lisons dans un deuxième Sefer Torah la paracha de Chékhalim. Ceci est pour rappeler l'obligation biblique de Ma'hatsit HaChékel, le demi-Chékel, qui constitue un impôt annuel qui devait être donné par chaque homme âgé de 20 ans à 60 ans, à l'époque du Temple. Ceci servait pour l'achat des

animaux utilisés pour les sacrifices collectifs dans le Temple. La somme restante étaient investie dans de divers fonds communautaires, l'entretien du Temple, ses ustensiles, ainsi que les murs de la ville, et notamment pour payer les salaires des Juges

Le demi-Chékel est dû chaque année le 1er jour du mois hébraïque de Nissan, mais les tribunaux envoyaient des rappels un mois avant cette date, le 1er Adar, afin de faciliter sa perception le moment voulu. Cette pratique est commémorait le Chabbat précédent le mois de Adar par la lecture de la partie de la Torah qui traite de ce commandement.

### Coin de la Halakha Les 39 Principes de Chabbat

Selon la Torah le Chabbat doit être un jour de repos, mais le plus important est de transformer les préoccupations touchant aux vanités de ce monde en une immersion dans le monde de l'esprit, le travail interdit Chabbat c'est la réalisation d'un but réfléchi au moyen d'une technique pratique.

Après qu'on sortit d'Egypte, on a construit le Michkane dans le désert (temple provisoire et démontable qu'ils construisaient et démontaient à chaque changement d'étape), Hachem nous a enseigné la priorité du respect du Chabbat par rapport à la construction du Michkane, puisque cette construction nécessitait 39 types d'activités on en conclut que ces 39 travaux étaient interdits le Chabbat.

#### Avot et Toladot

Ces 39 travaux sont appelés des Avot (Principes) et les dérivés sont appelés des Toladot.

Exemple laver une habille le Chabbat est une Av, on le définit par le travail du Liboun (dégraissage). Un de ses dérivés est, l'Essorage d'un tissu mouillé. Le bût de deux est d'enlever des taches. Alors on comprend que de verser la poudre de talc ou du sel sur un habille taché, est un dérivée du Liboun, et donc est interdit le Chabbat.

#### Bichoul-Cuisson

On sait aussi que cuire le Chabbat est interdit, ça s'appelle Bichoul (cuisson). Selon le Maïmonide sa définition est, tout travail qui consiste à ramollir une matière dure, soit durcir une matière molle, avec le feu ou avec la chaleur. Ceci s'applique aux aliments comme aux matériaux, par exemple, chauffer du

